

Supplément d'allocations familiales

pour enfants de chômeurs, de travailleurs en incapacité de travail, de pensionnés et de handicapés

période:

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à l'organisme mentionné ci-dessus.

contact
téléphone
dossier n°

Vous percevez un supplément d'allocations familiales parce que votre (ex-)conjoint, qui vit en dehors de votre ménage, est chômeur, travailleur en incapacité de travail, pensionné ou handicapé.

Pour obtenir ce supplément et le conserver, vous ne pouvez pas être remarié(e) ni former un ménage de fait. La loi considère que des personnes forment un ménage de fait si

- elles cohabitent à la même adresse,
- elles ne sont ni parentes ni alliées jusqu'au troisième degré inclus (donc pas de parents, pas d'enfants, pas de frères, pas de sœurs, pas de grands-parents, pas d'oncles et de tantes),
- elles règlent conjointement leurs problèmes ménagers en mettant en commun, au moins partiellement, leurs ressources.

Qu'elles soient du même sexe ou de sexe différent n'a aucune importance.

En outre, vos revenus ne peuvent dépasser un certain montant :

- Si vous bénéficiez d'une allocation sociale, celle-ci ne peut dépasser 62.316 BEF / 1.544,77 EUR brut par mois.
- Si vous travaillez, vous ne pouvez pas gagner plus de 9.500 BEF / 235,50 EUR brut par mois.
- si vous travaillez à temps partiel, certaines exigences particulières doivent être remplies.

Ces conditions sont vérifiées une fois par an au moyen du présent formulaire. Les deux montants précités sont applicables à partir du 1er septembre 2000.

Veillez compléter ce formulaire, le signer et nous le renvoyer le plus rapidement possible.

Si vous n'avez pas suffisamment de place, vous pouvez joindre une feuille séparée.

Il n'est pas possible de mentionner ici toutes les situations. Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à interroger votre organisme d'allocations familiales. Vous trouverez son adresse ainsi que le nom et le numéro de téléphone de votre correspondant en haut du présent formulaire.

Allocations sociales qui ne sont pas prises en considération : les allocations familiales, le minimum de moyens d'existence (minimex) et le revenu garanti aux personnes âgées, les allocations aux handicapés, les pensions de dédommagement et de réparation, les pensions extralégales, le complément d'ancienneté accordé aux chômeurs âgés, les chèques ALE

1

Durant la période indiquée, ma situation

Par ex. nouvelle adresse, adoption, quelqu'un est venu vivre chez vous

Votre situation familiale

- n'a pas changé → **Passez au point 2.**
- a changé de la façon suivante :
 - établi(e) en ménage/remarié(e) le avec né(e) le
 - autres modifications

2

S'il s'agit d'un montant annuel (ex. : une rente) ou d'un versement unique (ex. : un capital en cas d'accident), indiquez-le clairement.

Vous pouvez indiquer les montants en BEF ou en EUR.

Vos revenus

Montant mensuel brut (dernier montant)	Payé par (dénomination et adresse de l'organisme ou de l'employeur)
--	---

<i>p. ex 5.150 BEF</i>	<i>p. ex. Firme X, rue de la Gare 20, 1000 Bruxelles</i>
------------------------	--

- Pas de revenus
- Allocations de chômage
(y compris la prépension et l'allocation de garantie de revenu)
- Salaire provenant d'un travail à temps partiel avec maintien des droits en tant que chômeur
- Salaire provenant d'un autre travail
- Indemnités de maladie et d'invalidité
- Indemnités pour maladie professionnelle ou accident du travail
- Pensions
- Rentes
- Indemnités en provenance de l'étranger
- Autres indemnités
- Revenus de travailleur indépendant

3

Complétez ci-après les renseignements relatifs à tous les autres membres du ménage. **Ne mentionnez pas les enfants pour lesquels nous payons des allocations familiales.**

Lien avec les enfants : p. ex. grand-mère, oncle, père adoptif, tuteur, aucun lien

Autres membres du ménage

1. Nom et prénom
Né(e) le lien
Dans le ménage du au
2. Nom et prénom
Né(e) le lien
Dans le ménage du au

4

Signature

Vous devez nous communiquer spontanément et immédiatement les modifications qui surviennent dans votre situation familiale ou professionnelle ou qui concernent les enfants.

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire.
Je sais que la communication délibérée de données inexactes est punissable.

Date Signature

Téléphone

Les formulaires qui ne sont pas complétés entièrement ou qui ne sont pas signés seront renvoyés.

